



Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
M. Fabien Favez
CH-3003 Berne

Par courriel à : familienfragen@bsv.admin.ch

7 septembre 2022

21.403 n Iv. pa. CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur l'objet susmentionné dans le cadre de la procédure de consultation. En tant qu'organisation faitière des entreprises suisses, economie suisse représente quelque 100 000 entreprises de toutes tailles qui emploient plus de 2 millions de personnes en Suisse et 2 millions à l'étranger. Plus de 100 organisations sectorielles, 20 chambres de commerce cantonales et diverses entreprises individuelles sont membres de notre fédération.

Après consultation de nos membres, nous sommes en mesure de vous transmettre les observations suivantes :

- **economie suisse soutient l'introduction de mesures efficaces permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, dans le but d'exploiter plus efficacement le potentiel indigène de main-d'œuvre et de spécialistes et d'atténuer la pénurie de main d'œuvre qualifiée.**
- **Le coût des mesures doit être proportionnel à l'impact escompté sur l'activité professionnelle et à l'effet positif qui en résulte sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.**
- **Le projet présenté ne permet pas de savoir dans quelle mesure les dispositions proposées contribueront à activer de manière significative le potentiel indigène de main-d'œuvre qualifiée et de spécialistes.**
- **Des questions importantes sur le financement croisé et la localisation des mesures d'un point de vue fédéraliste restent par ailleurs en suspens.**
- **Certaines modifications doivent être apportées au projet pour que les mesures atteignent l'objectif d'une meilleure utilisation du potentiel indigène de main-d'œuvre et de spécialistes. Un facteur à considérer en particulier est le couplage des subventions fédérales à l'exercice d'une activité lucrative.**

1 Appréciation générale

L'économie suisse est tributaire d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, dont la disponibilité est devenue l'un des principaux facteurs de concurrence dans le contexte international. Les entreprises qui ne peuvent plus pourvoir les postes vacants avec des talents compatibles génèrent moins de valeur ajoutée, ce qui fait craindre, à moyen terme, une réorientation de leurs activités et une perte d'emplois en Suisse. Le fisc a lui aussi intérêt à ce que la productivité des entreprises ne soit pas affectée par le manque de main-d'œuvre, ce qui se traduit généralement par une baisse des recettes fiscales.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de spécialistes constitue donc un défi majeur pour l'économie. Une composante conjoncturelle vient désormais s'ajouter à la pénurie structurelle existante due à l'évolution démographique. Compte tenu de cette évolution, il est essentiel d'exploiter de la manière la plus optimale possible le potentiel indigène de main-d'œuvre et de spécialistes. Les mesures proposées se focalisent sur une meilleure intégration des parents, et en particulier des mères, dans le marché du travail. Elles visent une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Ce projet est soutenu par economiesuisse.

Pour parvenir à une diminution réelle de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il convient toutefois de s'assurer de l'efficacité des mesures prévues. Le rapport coût-utilité des mesures doit en outre être adéquat, ce qui implique une adéquation entre les coûts et le potentiel de main-d'œuvre et de spécialistes réellement activable. Or, nous estimons que les éléments permettant d'évaluer avec certitude l'efficacité des mesures préconisées font actuellement défaut. Il n'est pas clair dans quelle mesure les moyens investis peuvent contribuer à étendre la participation à une activité professionnelle et, partant, à atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les effets dynamiques résultant de la hausse attendue du niveau d'emploi ne sont pas non plus quantifiés.

- La manière dont les mesures seront financées ou compensées financièrement n'est pas clairement établie. Du point de vue de la politique budgétaire, il n'existe actuellement aucune marge de manœuvre permettant de financer des dépenses supplémentaires de cet ordre de grandeur. Le budget 2023 actuel affiche un déficit supérieur à 3 milliards de francs pour les années qui suivront l'entrée en vigueur du projet (2025). Ce déficit doit d'abord être résorbé afin que le budget de la Confédération puisse, dans sa forme actuelle, respecter les prescriptions du frein à l'endettement. Toute dépense supplémentaire doit donc être compensée par une réduction des dépenses existantes ou par des recettes supplémentaires (augmentation des impôts). Un financement fondé sur l'endettement n'est pas possible.
- Répartition fédéraliste des tâches : les domaines de tâches touchés par le projet relèvent de la compétence des cantons. Les cantons connaissent les conditions locales et peuvent adapter l'offre aux besoins régionaux. L'avantage réside dans le fait que les recettes fiscales sont utilisées de manière ciblée, adaptée aux besoins et efficace. Les pertes fiscales et les effets d'aubaine qui résulteraient de mesures uniformes prises à l'échelon fédéral soulèvent la question de la pertinence de la centralisation et de l'enchevêtrement des tâches.

Du point de vue d'economiesuisse, le soutien au projet est subordonné au fait que l'on puisse démontrer l'efficacité des mesures proposées et que leur mode de financement soit précisé. En ce qui concerne la répartition fédéraliste des tâches, economiesuisse défend également les principes du fédéralisme suisse ancrés dans la Constitution. On ne peut donc préconiser la centralisation et l'augmentation de l'empreinte étatique sans avoir la preuve de la nécessité de ces mesures (à l'échelon national) et de leur impact. L'utilité du projet (effet sur l'activité professionnelle et atténuation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée) doit pouvoir être évaluée à l'aune d'objectifs vérifiables et sur de meilleures bases.

2 Autres modifications nécessaires

Pour les raisons évoquées ci-dessus, economiesuisse suggère de prendre en compte les valeurs de référence suivantes afin d'élaborer un projet ciblé, efficace et efficient :

- Afin de garantir un effet durable des mesures et d'atténuer réellement la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les contributions fédérales doivent être couplées à l'exercice d'une activité professionnelle. Cela peut, par exemple, prendre la forme d'un taux d'activité minimal à fournir par les deux parents. Du point de vue d'economiesuisse, le respect de ce critère est impératif pour que la mesure atteigne son objectif. À défaut d'un tel couplage, beaucoup d'argent sera dépensé sans garantie d'une meilleure utilisation du potentiel indigène de main-d'œuvre et de spécialistes.
- economiesuisse propose de restreindre la limitation des contributions aux parents ayant recours à une prise en charge institutionnelle des enfants jusqu'à l'âge de l'école primaire (0-6 ans). Cette mesure permettrait de réduire un montant très élevé. Parallèlement, il s'agit de tenir compte du concordat HarmoS, dont les cantons signataires se sont engagés à aménager la journée scolaire au niveau primaire (à partir de 6 ans) en privilégiant la formule des horaires blocs et en offrant des structures de jour répondant aux besoins sur place.
- economiesuisse remet en question les conventions-programmes. L'accueil extrafamilial des enfants et la politique de la petite enfance relèvent clairement de la compétence des cantons. Dans une perspective fédéraliste, l'introduction de nouveaux imbroglios de tâches doit être évitée dans la mesure du possible. economiesuisse estime que la Confédération n'a pas à émettre de nouvelles prescriptions (centralisation). Les cantons sont en mesure de régler eux-mêmes les points qui relèvent des conventions-programmes.
- L'indépendance des contributions fédérales par rapport au revenu doit être inscrite dans la loi. Si le projet a pour but de cibler des professionnels bien formés (avec des salaires potentiellement élevés), l'octroi d'un soutien dépendant du revenu ne semble guère pertinent.
- Il importe enfin que l'efficacité des mesures soit réévaluée périodiquement. Si les objectifs ne sont pas atteints ou le sont de manière peu efficace durant une période de quatre ans, il convient de procéder aux ajustements nécessaires.

Nous vous remercions de prendre en compte nos préoccupations et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec nos cordiales salutations,
economiesuisse

Rudolf Minsch
Président suppléant de la direction et
économiste en chef

Frank Marty
Membre de la direction, responsable Finances
et fiscalité